



## Formation qualifiante des interprètes communautaires Lausanne Modules 1 et 2

### Module 1: Interprétariat communautaire en situation de triologie

150 heures de formation (78 h de cours, 9 h de supervision et 63 h de travail autonome).

### Module 2: S'orienter dans les domaines de la formation, de la santé et du social

99 heures de formation (48 h de cours et 51 h de travail autonome).

#### Critères d'admission

- Niveau de compétences linguistiques en français B2
- Expérience d'interprétariat communautaire
- Âge minimum de 20 ans révolus
- Disposition à obtenir le certificat
- Priorité donnée aux personnes déjà engagées par un des services d'interprétariat régionaux professionnels.

#### Méthodes

Exposés, analyses de la pratique, jeux de rôle, lectures, recherches d'informations, ateliers, travaux de groupe, supervisions.

#### Informations pratiques

##### Module 1

Cours du 2 septembre 2022  
au 11 février 2023

##### Module 2

Cours du 17 mars 2023 au  
24 juin 2023

##### Horaire

Vendredi et samedi  
(environ 4 jours par mois)  
de 9 h 00 à 12 h 15  
et de 13 h 15 à 16 h 30

##### Lieu

Les journées de formation ont  
lieu pour moitié à distance  
(Zoom) et pour moitié sur  
place : Appartenances  
Rue des Terreaux 10, 3<sup>e</sup> étage  
1003 Lausanne

##### Renseignements

Appartenances  
Interprétariat communautaire  
Vanessa Raselli  
Tél. direct 021 341 12 53  
v.raselli@appartenances.ch



## Objectifs

### Les personnes ayant suivi le Module 1:

- Sont capables de traduire le contenu linguistique et socio-culturel de ce qui est dit, tout en saisissant les différents intérêts en jeu.
- Disposent de techniques et d'instruments de travail pour assurer une traduction correcte et appropriée.
- Sont en mesure de percevoir les difficultés de communication et d'y réagir de façon adéquate.
- Sont en mesure de tenir compte de leur propre expérience de migration et de prendre du recul.
- Exercent leur activité conformément aux principes d'éthique professionnelle.
- Sont en mesure d'analyser et d'évaluer leur travail de manière régulière.

### Les personnes ayant suivi le Module 2:

- Savent s'informer et disposent d'une documentation de base mise à jour sur les domaines de la santé, du social et de la formation en Suisse et dans leur région.
- Peuvent comprendre et expliquer les liens entre les structures suisses et celles des sociétés d'origine des migrant-es, en s'appuyant sur leur expérience de migration personnelle et collective.
- Connaissent le contexte actuel de la politique suisse de migration et, en particulier, les droits et les devoirs des migrant-es.
- Disposent d'une terminologie spécialisée de base dans les domaines de la santé, du social et de la formation leur permettant de traduire de manière fidèle, compréhensible et cohérente.

## Reconnaissance de la formation

- Attestation de participation de l'association Appartenances délivrée à toute personne ayant suivi le module.
- Attestation de validation de l'association Appartenances délivrée à tout-e participant-e ayant assisté à au moins 90% des cours et dont les travaux ont été validés. Cette attestation est reconnue pour obtenir le Certificat suisse et le Brevet fédéral d'interprète communautaire.

## Prix

**Module 1**  
Fr. 3900.-

**Module 2**  
Fr. 1950.-

### Contribution financière

Renseignez-vous auprès de votre service d'interprétariat communautaire employeur: une participation financière peut être envisageable.

Le prix de la formation comprend: les frais liés à l'inscription, les cours, l'encadrement personnalisé et la documentation.

Ne sont pas compris: les frais de déplacement, des tests de langue et d'obtention du Certificat suisse.

## Délai d'inscription

Module 1 : 10 mai 2022  
Module 2 : 20 janvier 2023

## Inscription en ligne

[www.appartenances.ch](http://www.appartenances.ch)